

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelega-Maisonneuve

Vice-présidence

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 15 juin 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207711005

Accorder quatorze (14) contrats aux firmes Groupe IMOG inc., 9115-7885 Québec inc., 1101192 Canada inc., JMV Environnement inc., Sanexen Services Environnementaux inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., A. & O. Gendron inc. et Pépinière Michel Tanguay inc. pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour une période de trois (3) ou quatre (4) saisons hivernales, avec une année de prolongation - Dépense totale de 73 381 324,67\$, taxes incluses (contrat : 61 151 103,89\$ + variation des quantités 9 172 665,58 \$ + contingences 3 057 555,19\$ - Appel d'offres public no 20-18054 - 17 soumissionnaires).

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207711005

Accorder quatorze (14) contrats aux firmes Groupe IMOG inc., 9115-7885 Québec inc., 1101192 Canada inc., JMV Environnement inc., Sanexen Services Environnementaux inc., Dénéigement Fontaine Gadbois inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., A. & O. Gendron inc. et Pépinière Michel Tanguay inc. pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour une période de trois (3) ou quatre (4) saisons hivernales, avec une année de prolongation - Dépense totale de 73 381 324,67\$, taxes incluses (contrat : 61 151 103,89\$ + variation des quantités 9 172 665,58 \$ + contingences 3 057 555,19\$ - Appel d'offres public no 20-18054 - 17 soumissionnaires).

À sa séance du 20 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères ci-dessous :

- Onze contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M \$, parmi lesquels il existe :
 - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;et / ou
 - un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;et / ou pour lesquels :
 - une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;et / ou
 - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.
 - contrat récurrent.

Le 3 juin dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les

responsables du Service de la concertation des arrondissements ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les détails de cet appel d'offres pour des contrats de déneigement clé en mains lancé plus tôt qu'à l'habitude cette année et pour lequel le nombre de soumissions et de garanties reçues est de loin supérieur aux années passées puisque tous les lots ont ainsi pu être octroyés. De plus, trois nouvelles entreprises ont pu obtenir un premier contrat parmi les adjudicataires des 14 contrats. Le Service a précisé que, malgré les différents écarts favorables et non favorables, observés pour chacun des 11 contrats référés à la Commission dans ce dossier, l'écart moyen global par rapport à l'estimé de contrôle est favorable à la Ville, et ce, de l'ordre de 4%. Il est probable que ceci soit dû à la fin de grands chantiers, notamment celui de l'échangeur Turcot, qui libère une grande quantité de machinerie pour le déneigement.

En conclusion, la Commission salue la stratégie d'appel d'offres déployée par le Service ayant permis d'octroyer l'ensemble des contrats de déneigement dans le cadre d'un seul appel d'offres à un prix globalement favorable à la Ville, malgré certains écarts plus marqués pour certains territoires. La Commission a apprécié les informations reçues, notamment en ce qui a trait à la machinerie requise exclusivement pour chacun des territoires visés et à l'obligation de barres latérales aux camions. Il a cependant été demandé au Service de bonifier le sommaire décisionnel pour y apporter les justificatifs manquants.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la concertation des arrondissements pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

- Onze contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M \$, parmi lesquels il existe :
 - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;et / ou
 - un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;et / ou pour lesquels :
 - une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;et / ou
 - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE207711005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.